

INFOS PISCINE

Les tarifs appliqués cette année à la piscine ont ému certains d'entre vous. Voici quelques explications, commentaires et pistes proposées pour essayer d'améliorer la situation cette année-transition.

EXPLICATIONS

La piscine de Saint Vincent de Mercuze est intercommunale depuis le 1er mai dernier. Le déficit qu'elle engendrait depuis des années n'était plus supportable face à un contexte qui devenait de plus en plus difficile pour une commune de 1500 habitants : intégration de la consommation d'eau, augmentation des coûts de l'énergie, augmentations du SMIC et du point d'indice, inflation, obligation de respecter les normes nouvelles...

L'étude réalisée par le cabinet Stratorial accusait un déficit prévisionnel de 77.750 € par an.

Or, cet équipement, pourtant à disposition des habitants de tout le Grésivaudan, était exclusivement financé par notre commune. Les élus ont donc demandé que cette piscine soit admise dans le giron intercommunal, au même titre que celles de Crolles et Pontcharra. Cette demande a d'ailleurs été immédiatement suivie par celles des communes d'Alleverd et Saint-Martin d'Uriage.

Durant les négociations entre le Grésivaudan et les 3 communes, une des discussions a porté sur les tarifs à appliquer. C'est ce sujet qui nous occupe aujourd'hui.

La Communauté de communes a proposé de maintenir les tarifs communaux de l'année précédente pour l'été de transition (2023) et d'appliquer les mêmes tarifs aux 3 nouvelles piscines à partir de l'année prochaine.

Concernant Saint Vincent, le Grésivaudan a accepté le maintien pour cette année d'un abonnement saison (qui n'existe pas pour les autres communes) mais une confusion est venue du fait que la Communauté de communes a découvert que le coût de la carte s'appliquait, non pas à 1, mais à 4 personnes !

Force est de reconnaître que la délibération n'était pas claire et ne faisait pas état de 4 bénéficiaires.

Il a bien fallu admettre qu'un tel tarif n'existait nulle part et ne pouvait être appliqué dans le cadre de l'exploitation normale d'une piscine. Il a donc été conservé, mais pour 1 seule personne et un tarif différencié a été instauré pour les moins de 16 ans afin de limiter son augmentation.

COMMENTAIRES.

On peut facilement comprendre le mécontentement provoqué par cette situation. Elle conduit à une augmentation des coûts de la carte saison qui était, on le comprend, prise des habitants.

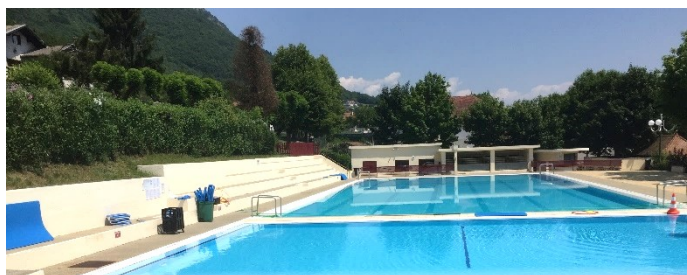
En fait, le reproche que l'on pourrait faire c'est d'avoir offert aux ruissons un tarif trop avantageux les années précédentes. Tant mieux pour eux mais il semble aujourd'hui logique de revenir à des tarifs équilibrés.

Je remercie les esprits altruistes des messages gentiment adressés.

- Oui, la piscine est un lieu de vie, de rencontres, d'échanges permettant une mixité sociale, valeurs toujours défendues.
- Oui, les enfants ont la chance d'y apprendre à nager comme l'ont fait mes enfants et petits-enfants.
- Oui, nous sommes tous attachés à cette piscine qui fait partie de l'histoire du village.

Pensez-vous sérieusement qu'un maire depuis 28 ans ne le sait pas et ne fait pas tout pour la conserver et l'améliorer ?

Aujourd'hui, il faut aller plus loin et avec un coût de fonctionnement représentant le quart de l'autofinancement, il faut mettre cet équipement public qui devient vétuste sous protection de l'intercommunalité avant qu'il ne soit trop tard.



Pour terminer ces commentaires, je voudrais dire que chacun a le droit d'être en colère, de contester ou de critiquer. Mais dans le respect et la bienveillance. Aucun désaccord ne justifie les insultes, vociférations et menaces dont j'ai fait l'objet.

Est-il si difficile d'admettre, en simple citoyen, qu'il y a un besoin de changement nécessitant un effort de chacun ?

SOLUTIONS PROPOSÉES

Quels moyens peut-on mettre en œuvre pour permettre, cet été, une accessibilité au plus grand nombre ?

Chacun peut voir midi à sa porte, mais il est 2 situations tout particulièrement touchées par le changement de tarification : les familles nombreuses et celles qui ont des difficultés financières. Pour ces deux cas de figures, il est proposé que le CCAS de la commune apporte, sous certaines conditions, une aide variable à la prise en charge des cartes "saison".

1) Pour les familles nombreuses

Il est proposé, dès le 2^{ème} enfant, une subvention de 50%, puis à partir du 3^{ème} enfant un remboursement total, soit la gratuité de l'entrée.

	Cartes saison	
	Achat	Subvention
Adultes	100 €	
1er enfant	66 €	
2e enfant	66 €	33 €
3e enfant	66 €	66 €
4e enfant	66 €	66 €
5e enfant	66 €	66 €

2) Pour les personnes à quotient familial faible

Il est proposé de rembourser les cartes sur la base d'un pourcentage défini par le classique **quotient familial** selon le barème suivant et jusqu'au QF de 1050.

QF	<350	351-460	461-600	601-750	751-900	901-1050
	-80%	-70%	-50%	-30%	-20%	-10%

Les deux dispositifs ne sont pas cumulatifs.

Quelques cas particuliers sortant de ces critères pourront cependant être discutés au cas par cas.

En pratique, il sera demandé aux personnes répondant à ces critères de se faire connaître auprès du CCAS (Claude Danieli) en présentant les pièces justificatives (cartes achetées, QF...)

Pour des raisons évidentes de simplification, cette démarche devra se faire **en fin de saison**.

Nous espérons que ces dispositions soient de nature à atténuer les effets des nouvelles données sur les personnes les plus impactées en attendant l'homogénéisation des tarifs entre les 3 piscines.

Philippe Baudain